

## Table des matières

### *Bulletin No 54/2016*

Le mot de la présidente.....	2
Chère Uranie.....	3
Ascendance d’Uranie BOITEUX.....	7
Quand un vieux livre raconte son histoire.....	10
Les horlogers... Les grands changements du XVIII <sup>ème</sup> siècle... L’aventure MEGEVAND.....	15
Un infanticide prérévolutionnaire.....	24
La généalogie au service de l’histoire des immeubles.....	26
Le sentier Bourbaki aux Verrières <i>Sortie du 4 juin 2016</i> .....	31
Liste des documents acquis ou reçus en 2015 et déposés à la Bibliothèque du Locle.....	33
Le CICR met ses milliers d’archives audiovisuelles en libre accès sur internet <a href="https://avarchives.icrc.org/CollectionsDescription">https://avarchives.icrc.org/CollectionsDescription</a> .....	34
Noble Compagnie des Mousquetaires de Neuchâtel Inventaire des panneaux armoriés.....	35
Programme 2016.....	37
Chronique des DUCOMMUN-dit-TINNON, du Locle et de La Chaux-de-Fonds .....	38

## Le mot de la présidente

Cette année, une de nos balades nous a amenés sur le parcours relatant le passage de l'armée Bourbaki aux Verrières en janvier 1871. Sous la conduite d'Alexandre Boillat, président de l'association Bourbaki nous avons emprunté le site commémoratif.

J'espérais que les commentateurs de la Télévision française relèveraient, lors du passage du Tour de France en juillet dernier, cet épisode historique de la guerre de 1870... Il n'en fut rien... Dommage... Une occasion de relever un geste humanitaire de grande envergure, surtout en notre époque de bouleversements et de déplacements massifs de populations victimes de conflits atroces...

Que nos modestes apports généalogiques permettent de transmettre l'histoire de notre patrimoine aux générations futures pour faciliter l'entente entre les peuples...

Bon automne et au plaisir de vous revoir bientôt.

Votre présidente



"L'ambulance internationale dans la neige" d'Edouard Castres, Musée militaire de Colombier

## Chère Uranie

Marie-Claude Pinguet

Le 8 mars 1806 aux Ponts-de-Martel, naissait une petite fille qui ne connaîtrait jamais son père. Elle fut prénommée Uranie.

Quand il rencontra Julie BRANDT, en 1805, Jean Baptiste BOITEUX demeurait aux Ponts ; il était ouvrier menuisier à Brot-Dessus. Une naissance s'annonçant, les formalités de mariage furent engagées, tant aux Ponts qu'à Laviron (Doubs), village d'origine du père, afin de régulariser la situation. Ils ont « *signé leurs annonces qui même ont été publiées une fois* », ignorant l'interdiction qui les frappait puisque Julie était protestante et Jean Baptiste catholique. Le père adressa une requête au Conseil d'Etat. En vain ! « *Ne sachant que faire, l'âme agitée, il partit chez lui.*<sup>1</sup> »

Uranie fut baptisée le 4 avril suivant aux Ponts-de-Martel. Ses parrain et marraine furent Samuel Perrenot, ancien d'église et sa femme Julianne. Pierre Henri fils de feu Abram ROBERT-CHARRUE, oncle de la mère, représentait le père qui avait reconnu la paternité.

### Enfance et adolescence chaotiques.

C'est aux Ponts-de-Martel que vécurent Julie et Uranie, la mère gagnant leur vie à force de travail. Mais, le 23 octobre 1811, une dysenterie emporta Julie, âgée de 27 ans et demi. La fillette devint à la charge de sa grand-mère maternelle, Jeanne Marguerite ROBERT-CHARRUE, jusqu'à ce que, les moyens financiers ne permettant pas de subvenir, le pasteur Henri Fabry implorât le procureur général de la Chancellerie de Neuchâtel de prendre pitié de cette orpheline. La petite fille fut alors placée chez Pierre Henri ROBERT-CHARRUE qui s'offrait à la prendre chez lui moyennant rétribution. Il était convenu que son épouse et sa fille lui « *enseigneraient tous les ouvrages de leur sexe et lui apprendraient à lire et à écrire.* » Le Conseil d'Etat porta Uranie BRANDT « *sur le rôle des Enfants illégitimes* » tout en demandant des informations sur l'identité du père. Le pasteur Fabry narra la triste histoire, ajoutant qu'on disait que le père « *s'était marié, avait deux enfants et était plongé dans la plus grande misère.* »

Uranie demeura chez son grand-oncle durant l'année 1812. C'était une « *petite fille docile, sage et laborieuse* ». A-t-elle vraiment été traitée comme l'enfant de la

---

1 Toutes les citations et les informations proviennent des échanges de lettres entre les pasteurs Fabry et Andrié et les autorités statuant sur le cas d'Uranie. *Dossiers Assistance Dossier Boiteux et dossier Brandt > Archives de la Chancellerie* (cartons bleus)-chapitre « illégitimes », cote AC522/46

maison ainsi que le promettait P.-H. ROBERT en signant son engagement ? Toujours est-il qu'à peine 6 mois après, le 8 août 1812, ce dernier se plaignit d'avoir « *perdu le double du marché qu'il avait conclu* ». De 1813, jusqu'en novembre 1816, ce fut sa grand-mère, Jeanne Marguerite veuve BRANDT, qui prit la fillette en pension, mais « *la cherté des tems actuels* » la contraignit à se recommander à la Commission des Charités. Ce sont les dossiers d'assistance qui, à travers les « *Comptes et dépenses pour pensions concernant les enfants illégitimes* » de 1812 à 1823, consultés aux Archives de l'État de Neuchâtel, permirent de mesurer le temps passé chez les uns et les autres. Uranie fut ensuite mise en pension chez Charles Frédéric ROBERT (on ne sait pas s'il était un autre parent), de fin novembre 1816 à novembre 1818. Malade, elle retrouva sa grand-mère avant de rejoindre, le 26 octobre 1819, les Billodes, l'Institut des pauvres du Locle, où elle fut présente jusqu'au 26 octobre 1822<sup>1</sup>. Cet institut devait sa création à Marie-Anne CALAME, qui, « *désolée de voir de jeunes enfants valides courir les rues sans rien faire et demander chaque jour devant les portes de quoi entretenir leur misérable existence*<sup>2</sup> » réussit à convaincre quelques amies, et décida de venir en aide à ces déshérités en créant un orphelinat. L'objectif était de soustraire les enfants au mauvais exemple, de les former en les rendant capables de gagner leur vie. Six jeunes filles, prises dans la classe la plus indigente, constituèrent le début, le 1er mars 1815. Le service de maison et l'initiation à la dentelle au fuseau faisaient partie de ces activités enseignées, pouvant devenir rémunératrices.

Le 9 février 1822<sup>3</sup>, Uranie avait obtenu un acte d'origine de l'Etat de Neuchâtel. Sa situation d'enfant illégitime la rendait sujet de l'état alors que les pauvres étaient à la charge de leur commune d'origine. L'Etat avait plus de moyen que la commune des Ponts. C'est cela qui fut, si l'on peut dire, la chance d'Uranie BRANDT-BOITEUX. Elle a été mieux prise en charge.

Elle quitta les Billodes à la fin de l'année 1822, âgée d'un peu plus de seize ans, pour entrer en apprentissage de blanchisseuse. Tout laisse penser que c'était sur le littoral du lac de Neuchâtel, à Serrières-Peseux. Le registre paroissial atteste que la jeune fille y fut reçue catéchumène à Noël 1822 ; elle y a vécu probablement pour la durée de la période préparatoire à sa confirmation.

Deux mois plus tard, le 21 février 1823, aux Ponts-de-Martel, Jeanne Marguerite ROBERT mourait des suites d'une chute. La jeune fille perdit là son seul lien familial. Julie, sa mère, avait bien une sœur Ursule et un frère Philippe. La première était décédée au Locle en 1809, après s'être mariée. On ne sait rien du second.

---

1 « *Des solidarités coutumières à la bienfaisance privée : l'Etat et les pauvres à Neuchâtel (1773-1830)* » -Thierry CHRIST - note page 1005 - en ligne sur le site de la bibliothèque numérique de Neuchâtel, doc.rero. ch.

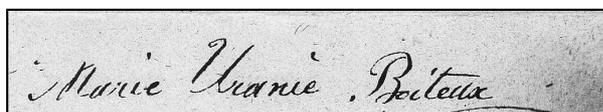
2 « *Marie Anne Calame fondatrice de l'Asile des Billodes* » – Marguerite EVARD – Ed. Oderbolz Le Locle- 1934

3 Archives de l'Etat de Neuchâtel : actes de chancellerie, volume 33, p. 390

## Départ pour une autre vie

Le 29 octobre 1824, un passeport fut demandé au nom d'Euranie Brandt. Le lieu de départ était Le Locle, la destination Besançon<sup>1</sup>. Uranie ne se rendit pas à Besançon, mais à ... Laviron, village du Doubs, qui avait vu naître son père. Si elle était venue le retrouver, grande fut la désillusion, car il était décédé depuis le 4 février 1810. De son mariage avec Marie Angélique BOUCHARD en 1808, Jean Baptiste avait eu une fille posthume, Suzanne Eléonore. Uranie trouvait là une « belle-mère » remariée ayant 3 autres enfants et deux oncles, Louis Joseph BOITEUX, maréchal ferrant, et François Xavier, cordonnier, qui furent singulièrement absents des actes de vie d'Uranie à Laviron. Il n'est pas sûr que la jeune fille de religion calviniste, arrivant dans un pays ultra catholique, ait été accueillie à bras ouverts. Comme il semble improbable qu'elle ait pu vivre seule, elle a dû travailler en exerçant un métier qu'elle avait appris : fabricante de dentelles.

La rencontre avec Honoré JACOUTOT, douanier au poste de Laviron<sup>2</sup>, fut salvatrice. Le 31 juillet et le 7 août 1825, parurent les publications d'un mariage qu'une naissance annoncée rendit sans doute nécessaire. Cela avait été précédé le 28 juillet de l'abjuration et d'un baptême catholique. A la jeune fille, on attribua les prénoms de Marie Uranie qu'elle s'appliqua à signer en bas de son acte de mariage<sup>3</sup>.



Le mariage fut célébré civilement le 7 septembre 1825 et religieusement le lendemain. Dans l'acte religieux, figurait une information corroborant la demande de passeport : « ... domiciliée à Laviron depuis l'an dernier... » Cinq mois après, le 10 février 1826, la jeune femme donnait naissance à Alexandre Jean Baptiste.

Entre cette naissance et celle du second enfant le 22 octobre 1827, le couple se retira à Montenois (Doubs), village natal d'Honoré. Celui-ci avait quitté ses fonctions de douanier pour n'être plus que journalier et « *pensionné de l'Etat du premier Empire de Napoléon 1er Empereur des français*<sup>4</sup> ». S'écoula alors une vie rythmée par la succession des maternités. De 1827 à 1848, 11 enfants virent le jour. Plusieurs ne connurent que quelques printemps... Le destin d'Alexandre fut

1 Archives de l'Etat de Neuchâtel

2 En France, après la Restauration, un retour du protectionnisme s'est traduit par un renforcement de la douane, avec la surveillance douanière en deçà des frontières à une distance de 20 km. Le poste de Laviron n'était pas le seul de ce type à l'intérieur des terres. Pour l'inspection de Montbéliard, en 1828, on recensait d'autres postes de douanes qui formaient une ligne de démarcation de Sochaux, à Laviron.

3 Signature extraite de la copie de l'acte de mariage à Laviron (Doubs).

4 Acte de décès d'Honoré à Montenois (Doubs).

une singulière répétition de celui de son grand-père. Menuisier, couvreur, il se maria à Montenois en 1851 et mourut l'année suivante, après avoir eu une fillette au début du même mois. Adèle, mon arrière-grand-mère, et sa sœur Xavière quittèrent Montenois pour Besançon et s'y marièrent. Adèle suivit son mari à Quingey (Doubs) puis dans l'Aube et la Meuse. Comme Joseph qui y était domestique, Xavière partit à Paris avec son mari. Les époux décédèrent en 1866 et 1867, laissant 2 fillettes dont l'une, Julie, mourut à Montenois, quelques mois après sa mère. Tout au long de sa vie, la mort fut hélas une fidèle compagne d'Uranie. Seul, François (Jean Baptiste) resta auprès d'elle.

## **Fin de vie**

Le 20 janvier 1870, à 8 heures du matin, Honoré s'éteignit à l'âge de 75 ans. Uranie lui survécut sept ans. Le 20 août 1877, François JACOUTOT et son voisin déclarèrent le décès d'Uranie survenu dans l'après-midi. La mention sur l'acte: « ... *née aux Ponts-de-Martel (Neuchâtel) Suisse...fille de feus Jean Baptiste Boiteux et de Julie Brandt...* » souligne que ses origines n'étaient pas oubliées.

Elle partit sous son seul premier prénom : Uranie. Le lendemain, pour lui donner la sépulture, le curé oublia lui aussi Marie, pour ne garder qu'Euranie.

La succession fit état d'une maison dont elle était propriétaire et mentionnait ses enfants survivants : François, Joseph domestique à Paris, Adèle femme Langoutte à Quingey, Aline Friedmann représentant Xavière, sa mère décédée.

Uranie aura-t-elle connu bonheur et quiétude dans ce village où elle a passé le plus long temps de sa vie ? Plus de 71 ans d'une vie, qui, sans être ordinaire, n'a probablement pas été une exception en son temps.

---

Un merci reconnaissant aux correspondants qui, du Locle à Montenois, en passant par Laviron, ont su, pour mon bonheur, faire revivre le passé d'Uranie.

Sources :

Archives de l'Etat de Neuchâtel. Archives départementales et diocésaines du Doubs. Archives des paroisses des Ponts-de-Martel et Peseux-Serrières, des communes de Montenois et de Laviron et des registres de catholicité de ces deux communes.

## Ascendance d'Uranie BOITEUX

1. Uranie BOITEUX ° 08/06/1806 Les Ponts-de-Martel (NE)+  
20/08/1877 Montenois (25) X 07/09/1825 Laviron(25) Honoré  
JACOUTOT
2. Jean Baptiste BOITEUX ° 12/05/1780 Laviron ; + 04/02/1810  
Laviron ; X Anne Marie Angélique BOUCHARD
3. Julie BRANDT ° 17/03/1784 Les Ponts-de-Martel ; + 23/10/1811  
Les Ponts-de-Martel
4. André BOITEUX ° 28/11/1752 Laviron ; + 20/02/1788 Laviron ; X  
22/10/1776 Ouvans (25)
5. Françoise BATAILLARD °+ 19/09/1800 Laviron
6. Daniel Henry BRANDT b 21/11/1739 Les Ponts-de-Martel ; X  
1303/1770 Les Ponts-de-Martel
7. Jeanne Marguerite ROBERT-CHARRUE b 06/09/1756 Les  
Ponts-de-Martel ; + 21/02/1823 Les Ponts-de-Martel
8. Sébastien BOITEUX + 19/01/1801 Laviron ; X 14/01/1744 Laviron
9. Françoise NOIROT ° Sancey-le-Grand (25) + 11/11/1797 Laviron
10. Claude Joseph BATAILLARD + 22/02/1767 Ouvans
11. Jeanne Baptiste CLERC + 25/07/1763 Ouvans
12. Siméon BRANDT b 19/03/1693 Les Ponts-de-Martel ; X 01/04/1729  
Les Ponts-de-Martel
13. Jeanne Marie ROBERT-CHARRUE
14. Abraham ROBERT-CHARRUE X 29/06/1725 Les Ponts-de-  
Martel
15. Elisabeth VUILLE b 09/12/1703 Les Ponts-de-Martel ; +  
07/04/1771 Les Ponts-de-Martel
16. Jaque BOITEUX X 12/02/1715 Vaucluse (25)
17. Françoise ROY ° 14/10/1688 Charmoille (25) ; + 24/09/1759 Laviron
18. Claude François NOIROT °
19. Jeanne Antoinette LAMY
24. Abram BRANDT
26. David C ROBERT-CHARRUE
27. PERRENOUD
28. Pierre J ROBERT-CHARRUE
29. Suzanne BRANDT
30. David VUILLE b 04/01/1680 Les Ponts-de-Martel ; X  
04/11/1702 Les Ponts-de-Martel

**31 Suzanne CONTESSE**

32. Marc BOITEUX ° 04/10/1652 Laviro ; X 25/12/1674 Laviro

33. Marguerite CURIE ° 02/10/1646 Laviro ; + 19/01/1726 Laviro

34. Adrien ROY° 18/03/1645 Vaucluse

35. Jacquotte VERNIER + 04/01/1647 Vaucluse

36. Claude NOIROT

37. Rose BONNEFOY + 28/01/1711 Sancey-le-Grand

38. Claude François LAMY

39. Jeanne Claudine BURGILLARD

**52. Abraham ROBERT-CHARRUE**

**53. Judith PERRET**

**56. Jehann ROBERT-CHARRUE**

**57. Anthoina DUBOIS**

**60. David D VUILLE**

**62. Salomon CONTESSE**

64. Blaisot BOITEUX + 16/11/1694 Laviro

65. Claudine MERCERET ° 19/05/1615 Laviro ; + 29/12/1690 Laviro

66. Nicolas CURIE ° 22/08/1608 Laviro ; X 20/10/1637 Laviro

67. Antoinette BESANÇON

68. Jean ROY

69. Jeanne

70. Guy VERNIER

71. Jeanne MICHELOT

76. François LAMY

77. Barbe GOGAND RICHARD + 03/06/1693 Sancey-le-Grand

78. Jean Claude BURGILLARD

79. Jacquotte EMONIN

**104. Abraham ROBERT-CHARRUE**

**112 = 104**

130. Nicolas PARROT dit MERCERET ° 02/03/1580 Laviro ; X  
21/01/1607 Laviro

131. Cécile BERNARDOT ° 29/06/1585 Laviro

132. Michel CURIE X 21/02/1599 Laviro

133. Isabelle BERNARD

260. Claude PARROT dit MERCERET

261. Barbe épouse MERCERET

262. Denis BERNARDOT

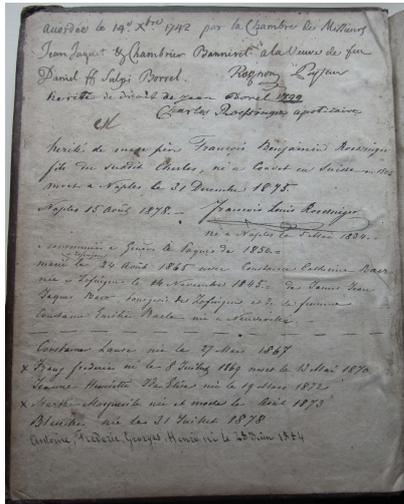
263. Blaise MARTIN ° 01/02/1566 Laviro

266. Claude BERNARD alias SAUGET ° 25/12/1550 Laviro

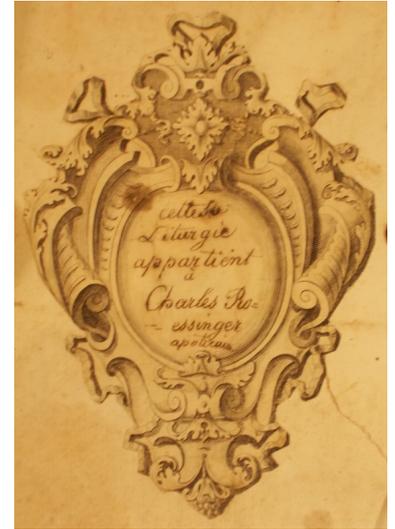
526. Antoine MARTIN

532. Pierre junior BERNARD SAUGET  
533. Claudie épouse BERNARD

Appelée à faire du tri et des rangements dans le galetas de la cure du Locle, un vieux livre passe entre mes mains. C'est un grand



livre, de format 21 cm x 27 cm et d'environ 3 cm d'épaisseur, intitulé « La Liturgie ou la manière de célébrer le service divin dans les églises de la principauté de Neuchâtel & Vallangin », imprimé chez Jonas Galandre & Compagnie à Neuchâtel en 1738. La reliure de cuir, à peine



abîmée, témoigne du soin qu'on a pris de ce livre. Je l'ouvre machinalement, et les inscriptions portées au revers de la couverture aiguissent immédiatement ma curiosité de généalogiste ! Ceci d'autant plus que si l'on s'attend à trouver de telles inscriptions dans une Bible, il est plutôt étonnant d'en trouver dans un livre de liturgie. Et pourtant, l'histoire de ce livre est racontée là, à travers ses propriétaires successifs. On ne saura sans doute jamais comment cette liturgie – qui a voyagé de Couvet à Naples – a fini par atterrir dans ce grenier, ni ce que ses propriétaires ont pu en faire, puisqu'il semble qu'ils étaient négociants, et non pasteurs. Ma curiosité l'emportant, me voilà prise au jeu de reconstituer le puzzle qui contera l'histoire de ce vieux bouquin, aidée dans mes recherches par quelques membres de la SNG. Tout commence le 14 décembre 1742, quand le pasteur Rognon inscrit « Accordée par la Chambre des Messieurs Jean Jaquet & Chambrier Banneret à la veuve de feu Daniel ff Sulpi Borrel ». Juste au dessous, Charles Roessinger, *apothicaire* à Couvet, a noté : « Hérité de droit de Jean Borel 1799 ». Quelques recherches aux Archives de l'Etat à Neuchâtel nous apprennent que le 13 novembre 1798 Charles ROESSINGER échange une maison à Neuchâtel (au bas des Chavannes), héritée de sa première femme, contre une maison à Couvet appartenant à Abraham Dubied-Dubois, capitaine (Notaire David François Borel, AP1776-1800, pages 383-385). Une clause particulière l'oblige à réserver un logement pour Jean Borel, fils de Daniel, jusqu'à sa mort, laquelle survient peu après, le 31 décembre 1798, ce qui permet à l'apothicaire de

prendre la pleine possession de son bien, liturgie comprise. Il s'empresse alors d'écrire son nom dans le médaillon de la page de garde.

**Jean BOREL** (1711-1798) est le fils de Daniel BOREL et de Anne Marie BOVET. De toute évidence, il a hérité de la liturgie à la mort de sa mère. Il épouse Suzanne Marie BOREL le 9 février 1754 à Couvet, mais divorce en 1756. Il n'a pas d'enfant et pas d'héritier.

**Frédéric "Charles" Casimir ROESSINGER** troisième propriétaire de la Liturgie

- Il est né le 3 février 1753 à Kirchheim Pohland (aujourd'hui Kirchheimbolanden en Rhénanie Palatinat, à une quarantaine de kilomètres au sud-ouest de Mayence), fils de Jean Pierre ROESSINGER et de Marie BRAUN.

- Il reconnaît à Neuchâtel un fils né le 11 novembre 1793 de Marguerite COUCHOUD, auquel il donne le prénom de Charles.

- Il épouse le 3 juillet 1794, à Neuchâtel Charlotte BREGUET, née en 1755, fille de David et de Jeanne GREDIER. Ils n'ont pas d'enfant et Charlotte décède le 16 février 1798.

- Il épouse le 2 juillet 1798, à Couvet en seconde nocce Marianne PETITPIERRE-SULPY (1777-1837), fille de Blaise PETITPIERRE-SULPY et de Marie Madelaine BILLON. De cette union vont naître treize enfants :

Julie (1799-1827), Frédéric Louis (1800-1862), Pauline Charlotte (1801-1802), Caroline (1803-1805), Henri Auguste (1804-), **François Benjamin** (1805--), Charlotte Philippine (1807-1829), Amélie Augustine (1808-1877), Louis Emile (1810-1862), Edouard Pierre Jacob (1812-1885), Sophie Félicie (1813-), Charles Gotthülff (1815-1875), Chrétien Emmanuel (1817-1817).

- Charles ROESSINGER est décédé le 2 avril 1826 à Couvet.

- Marianne PETITPIERRE-SULPY est décédée le 18 juillet 1837 à Couvet.

### Note biographique

On ne sait pas à quelle époque Charles est arrivé dans le canton de Neuchâtel (avant 1793).

Il s'installe à Couvet et reçoit le droit d'habitation le 1<sup>er</sup> juin 1794 ; il ouvre une officine d'apothicaire au centre du village. Quatre ans plus tard, en 1798, alors qu'il vient de se remarier, il échange une maison qu'il possédait à Neuchâtel (provenant de sa première femme) contre une maison à Couvet

(appartenant à Abraham Dubied-Dubois, capitaine, et jouxtant Henri Olivier Petitpierre). Dans l'intention de demander des lettres de naturalité, il reçoit une attestation de la commune de Couvet en sa faveur. Dans son rapport, H.F. Henriod témoigne que « *ledit Roessinger habite dans ce lieu, il s'y est conduit de manière à mériter l'estime et la considération du public, tant par la régularité de ses mœurs que par ses bons principes & l'ordre qu'il fait régner en sa maison ; ajoutant qu'à raison de ses connaissances dans son état d'apothicaire & même en médecine, il est très utile dans ce vallon ; la communauté désirant qu'il œuvre assez d'agréments dans ce lieu pour s'y fixer définitivement* » (Actes à temps, vol. II, p. 303).

C'est seulement le 7 février 1826, alors qu'il réside à Couvet depuis passé trente et un ans, qu'il est reçu communier de Couvet et naturalisé... juste deux mois avant sa mort.

Monarchiste convaincu, lors du passage du roi de Prusse Frédéric Guillaume III à Couvet, en 1815, il orne la devanture de sa pharmacie d'une guirlande à laquelle sont suspendus dix cœurs de dimensions différentes, avec une inscription indiquant qu'il offrait au roi le cœur de ses dix enfants. Mais les enfants n'épousent pas toujours les idées de leurs parents ! Son fils aîné, Frédéric Louis dit « le Révolutionnaire », médecin, est l'un des meneurs de l'insurrection neuchâteloise de 1831. Arrêté, il est condamné à mort, mais sa peine est commuée en prison à perpétuité par le roi de Prusse. Emprisonné dans la forteresse de Erenbreitstein en Prusse, puis dans celle de Wesel, il est gracié sur l'intervention du gouverneur Ernst von Pfuel. Il est libéré en 1838 et banni de Neuchâtel. Il s'établit comme médecin à Genève en 1841 et il est agrégé à Genève vers 1847. Il est décédé le 31 janvier 1862 à Couvet où il s'était retiré. Deux autres fils, Henri Auguste, pharmacien, et Louis Emile, menuisier, se compromettent également lors de l'insurrection neuchâteloise de 1831 et quittent le pays de Neuchâtel. Le premier s'établit Mulhouse et le second à Orbe dans le canton de Vaud.

« *Les sept fils de Charles ROESSINGER sont à l'origine d'une nombreuse descendance en Suisse, en France, en Italie, en Autriche et aux Etats-Unis.* » (Historique et généalogie de la famille Roessinger, par Jean-Paul Reitzel, dans le Bulletin de la SNG 23/septembre 2004, en ligne sur le site [sngenealogie.ch](http://sngenealogie.ch))

Désormais, notre Liturgie restera propriété de la famille ROESSINGER. Voyons l'inscription suivante : « *hérité de mon père, François Benjamin ROESSINGER, fils du susdit Charles, né à Couvet en Suisse en 1805, mort à*

*Naples le 31 décembre 1875. Naples, 15 août 1878. François Louis ROESSINGER ».*

**François Benjamin ROESSINGER dit Franz** est né le 6 septembre 1805 à Couvet, fils de Charles ROESSINGER et de Marianne PETITPIERRE-SULPY.

- Il épouse le 2 mai 1833 à Naples Sébastienne Antoinette LEPREUX, fille de Claude François LEPREUX et de Adélaïde MARTIN (le mariage est transcrit dans les registres de Couvet). Le couple a quatre enfants, tous nés à Naples : **"François Louis" Frédéric** (1834-ap.1903), Jules "Henri" (1836-ap.1901), Edouard Joseph (1838) et "Charles" Selim (1853-1880).

### **Note biographique**

On ne sait pas grand chose de lui, mais comme ses frères, il a quitté le canton de Neuchâtel après les événements de 1831 pour aller s'établir comme négociant à Naples où il réside au moment de son mariage en 1833. La famille garde un lien étroit avec Neuchâtel et la Suisse. Quelques uns de ses descendants ont fait souche en Italie.

Notre livre a donc voyagé ; quittant le Val de Travers et les terres protestantes de Neuchâtel, le voilà en Italie catholique. Trois quarts de siècle se sont écoulés depuis que Charles, l'apothicaire, a rangé le livre dans sa bibliothèque après y avoir écrit son nom. Son fils Benjamin François, négociant, qui en a hérité à la mort de son père n'a pas pris la peine de s'inscrire à la suite des précédents propriétaires, mais c'est lui qui emporte cette liturgie neuchâteloise avec lui, lorsqu'il part à Naples. C'est son fils (le petit-fils de Charles) qui, lorsqu'il hérite à son tour du livre, indique d'où il le tient. Il ajoute encore quelques éléments biographiques le concernant : « *né à Naples le 5 mai 1834 – communié à Genève à Pâques de 1850 – marié à Zofingue le 24 Août 1865 avec Constance Catherine BAER, née à Zofingue le 14 novembre 1845 de James Jean Jacques BAER, bourgeois de Zofingue et de sa femme Constance Emilie RACLE, née à La Neuveville* ». Suit encore la liste de ses enfants, avec leur date de naissance : « *Constance Laure, née le 16 mars 1867 ; Franz Frédéric, né le 8 juillet 1869 et mort le 30 mai 1870 ; Jeanne Henriette Ida Elise née le 19 mars 1872 ; Marthe Marguerite, née et morte le .. avril 1873 ; Blanche née le 31 juillet 1878.* » La dernière mention, est d'une autre main et d'une autre écriture : « *Antoine, Frédéric, Georges, Henri, né le 28 juin 1884* ». En y regardant de plus près, on constate que l'inscription portée par François Louis est datée du 15 août 1878. Il inscrit donc logiquement les 5 enfants

nés jusque là. Lorsqu'en 1884 lui arrive encore un fils, il a oublié le livre, ou tout au moins oublié d'y ajouter la naissance d'Antoine. Est-ce Antoine qui a hérité de cette Liturgie et a ajouté son nom plus tard ? On peut le supposer...

**François Louis ROESSINGER** est né le 5 mai 1834 à Naples, fils des précédents.

- Il épouse le 24 août 1865 à Zofingue Catherine "Constance" BAER. Ils ont six enfants tous nés à Naples.

- Il est décédé avant 1903 et sa femme Constance, revient vivre à Zofingue (voir acte de mariage de leurs enfants)

### **Note biographique**

Plusieurs indices témoignent des liens étroit qui unissent les ROESSINGER de Naples avec la Suisse. Ainsi, François Louis, baptisé à la « Chapelle de la Légation de sa Majesté le Roi de Prusse - Communion évangélique allemande [de langue] française de Naples », communie à Genève le dimanche de Pâques 1850. Il demeure à Naples au moment de son mariage où il se trouve au moins jusqu'en 1884.

**Antoine Frédéric Georges Henri ROESSINGER**, fils du précédent, est né le 28 juin 1884 à Naples.

- Il épouse le 25 avril 1907 à Bordeaux Anne Adrienne ARNAUD.

Le livre reste alors muet et nous ne savons rien de son histoire ultérieure. Si ce n'est qu'il a continué de voyager et qu'il est revenu dans le canton de Neuchâtel. Après avoir longtemps dormi dans le grenier de la cure du Locle, il a trouvé sa place – la dernière ? – à la Bibliothèque de la Ville du Locle où l'on prend désormais soin de lui.

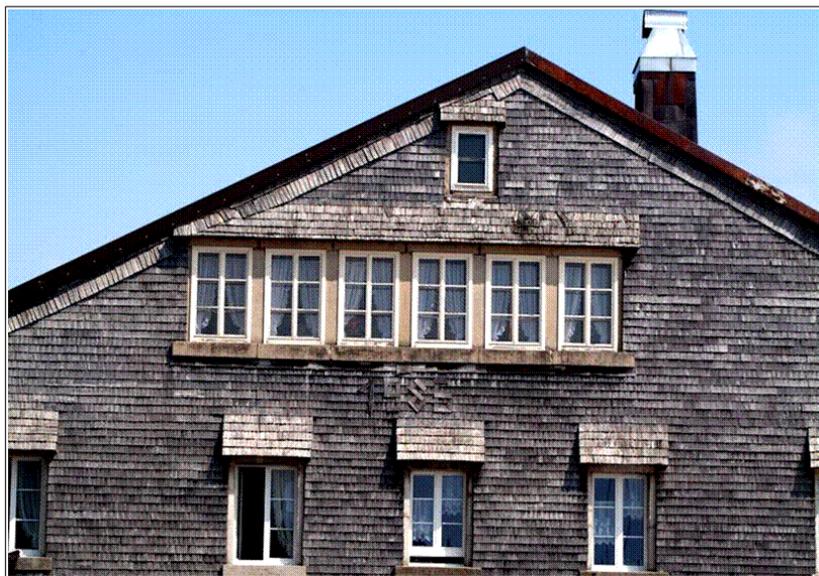
## Les horlogers... Les grands changements du XVIII<sup>ème</sup> siècle... L'aventure MEGEVAND

*par Martine Prenot-Guinard et Françoise Galliou*

*Cet intéressant article sur les premiers horlogers de notre région a été publié dans la revue "Généalogie Franc-Comtoise No 145" publié avec leur autorisation*

### Les conditions de travail des horlogers

Sans équivoque, on peut dire qu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle, à la montagne, les horlogers travaillaient chez eux. La plupart d'entre eux avaient du bétail et des terres. L'hiver était consacré à l'horlogerie et l'été aux champs. Un horloger fabriquait lui-même tous les composants du mouvement de son horloge et la finissait selon la demande et la mode de l'époque. Dans un atelier, ils devaient avoir un foyer pour travailler le métal, protégé, pour ne pas risquer de mettre le feu à l'atelier et une fenêtre pour donner le plus de lumière possible. Beaucoup de fermes ont à présent disparu. Elles ont brûlé ou ont été transformées, mais on peut encore trouver des traces de l'activité horlogère dans notre région. Il existe encore aux Grangettes une ferme bâtie en 1738 par Antoine Denis BARTHET, qui a conservé un atelier dans son état d'origine. Il se trouve contre la grange, au niveau du sol qui est recouvert par un vieux plancher. Le foyer dans un coin de l'atelier est protégé du reste de la pièce par un mur de pierre et on y accède par une arche en pierre également. Entre le foyer et cette arche il y a une cheminée au plafond. Le foyer



lui-même est fermé par une porte. Un rebord assez large permet de poser un outil pour travailler une pièce. A l'opposé se trouve une fenêtre, plus grande qu'elles ne l'étaient généralement à l'époque et qui comporte une grille. L'horloger utilisait des métaux précieux et fabriquait des objets convoités. Il devait travailler seul ou avec un apprenti. La pièce est trop exiguë pour

plusieurs personnes. Un peu plus tard dans le siècle, les horlogers ne font plus les

travaux des champs. Dans les ateliers d'horlogerie, le travail a changé. Le maître horloger confie une tâche précise à chaque employé. De nouveaux métiers commencent à apparaître. Les ouvriers sont plus nombreux et les ateliers s'agrandissent. Comme on recherche la lumière pour travailler, ils sont désormais à l'étage de la ferme qui comporte plusieurs fenêtres accolées.

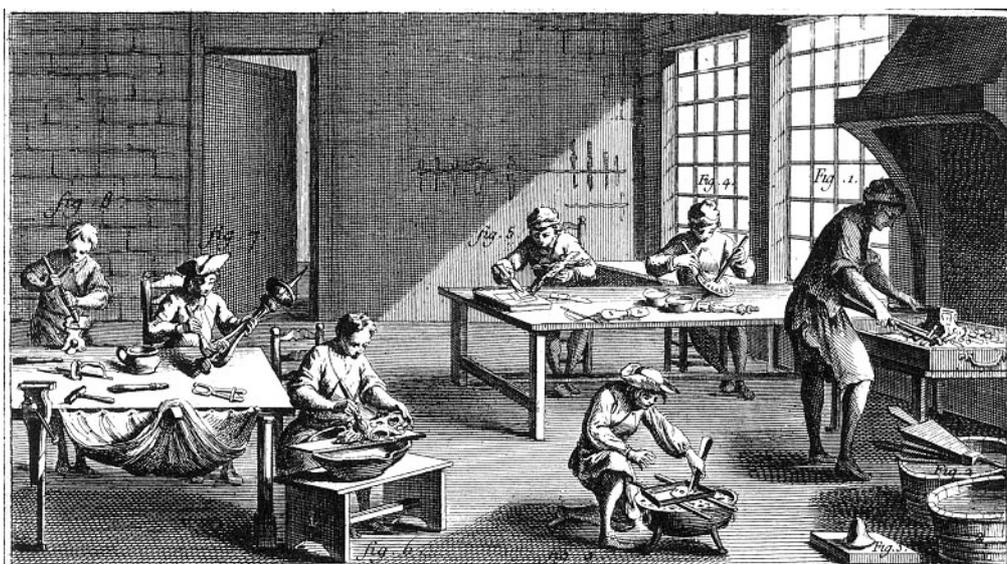
Ces fermes horlogères sont faciles à repérer grâce à ces fenêtres. Si elles ont été souvent modernisées autour de chez nous, il suffit de passer la frontière et d'aller aux Verrières suisses ou dans la vallée de Joux pour voir des fermes horlogères préservées.

Autour du lac Saint-Point, à l'époque de ces nouveaux ateliers, l'horlogerie est déjà moins présente. Beaucoup d'horlogers sont partis, leurs biens au pays ont été vendus et leurs descendants sont restés dans des villes. La réussite de la plupart aurait pu faire des envieux, mais ça n'a pas été le cas, certains mouraient très jeunes.

### La maladie des doreurs

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle, seuls les gens aisés peuvent s'offrir de belles pendules. D'autant que les amateurs demandent des pendules très richement décorées. Ecaille de tortue, argent et surtout or composent les décors des pendules Louis XV et Louis XVI. Les boîtes, les parties de montres et les pendules étaient dorées selon la technique de l'amalgame : l'or est trituré et chauffé avec huit fois son poids de mercure, puis appliqué sur les pièces préalablement dérochées à l'eau forte. Les pièces sont alors posées sur une grille chauffée au charbon. Le mercure s'évapore pendant que le doreur polit l'or qui s'y est fixé. L'opération peut être répétée plusieurs fois pour obtenir la dorure demandée.

Pour finir, on lave la pièce dans un bain d'eau acidulée avec du vinaigre. On la nettoie en la frottant avec une brosse, il faut ensuite la rincer et la sécher dans la sciure de bois,



*Atelier du doreur*

puis la nettoyer à la brosse ou avec un linge propre. Si cette dorure res

te inégalée en termes de qualité et de rendu, le procédé est d'une grande toxicité. Les horlogers les plus touchés sont ceux qui travaillent seuls, fabriquent des pendules et des montres dorées, les employés qui sont chargés de la dorure ne sont pas épargnés par la maladie.

On sait depuis l'antiquité que le mercure est nocif sous toutes ses formes. Pourtant on peut lire en 1777 dans un "Essai sur les maladies des artisans" de RAMAZZINI, (écrit en 1700 et traduit par M. de FOURCROY) une annotation de ce dernier qui fait froid dans le dos : «Il est bien étonnant que le mercure qui passe pour un si bon anthelminthique [antiparasitaire], et qu'on donne aux enfants pour tuer leurs vers ou infusé, ou bouilli dans l'eau, ou mêlé avec une conserve quelconque soit si pernicieux lorsque les fumées et les exhalaisons sont reçues par la bouche et le nez.» Si la prise de conscience de la gravité de ces empoisonnements est longue à se faire en France, l'italien, RAMAZZINI (1633-1704) est le premier à préconiser des mesures pour éviter les accidents du travail et à parler de pathologies liées à l'exercice d'une profession. La traduction de son ouvrage et sa diffusion ont pu aider à changer les mentalités à cet égard (2). Pour aider ces artisans, L'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert conseille en 1772 aux doreurs, de travailler dans une chambre aérée et de mettre «dans leur bouche, une pièce d'or appliquée au palais», censée attirer à elle le mercure ou bien même «d'avaler de l'or.». L'affaire va devenir importante, aussi bien en France qu'en Suisse. La dorure est à la mode et la plupart des artisans qui pratiquent la dorure donnent des signes de maladie. «Les vapeurs de mercure rendent les doreurs sujets aux vertiges, à l'asthme, à la paralysie, et leur donnent un aspect morne et la pâleur de la mort. Il y a très peu d'ouvriers qui vieillissent dans leur métier et s'ils résistent quelque temps, leur état devient si malheureux que la mort leur paraît préférable, et qu'ils la désirent avec empressement.» On réfléchit au problème: «Lorsque la cheminée d'une forge de doreur tire mal, ou ce qui arrive souvent, lorsqu'il s'établit un courant descendant, l'atelier devient un tombeau pour les ouvriers qui y travaillent.» Un prix annuel est créé par l'Académie royale des sciences de Paris en 1783 et le genevois Henri Albert GOSSE, pharmacien, naturaliste et chimiste remporte le prix en rédigeant un mémoire «Sur la nature et les causes des maladies auxquelles sont exposés les doreurs sur métaux et sur les moyens de les en préserver.»

Dans les ateliers, les ouvriers ne lisent pas et les habitudes ne changent pas, la maladie continue ses ravages. En 1816, un nouveau prix est créé. M. d'ARCET le remporte. Il apporte une solution concrète: «Ce moyen qui n'entraîne presque aucune dépense, qui ne gêne en rien l'ouvrier, consiste à augmenter le tirage des cheminées des fourneaux de travail. Il fait construire dans l'atelier un fourneau

d'appel qui, en déterminant un tirage très rapide entraîne toutes les vapeurs. » Ce procédé prouve son efficacité et certains ateliers l'utilisent.

Mais la maladie continuera à faire des dégâts jusqu'à l'utilisation des procédés galvaniques (5). Chez nos horlogers, il n'est pas toujours facile de savoir s'ils étaient malades de cette maladie précisément, et il est impossible d'affirmer la cause de leur décès. Certains malades intoxiqués au mercure résistaient à la maladie et mouraient âgés.

Chez les BARTHELET dit ROY, Jean Claude BARTHELET fut maître horloger à Besançon, après avoir travaillé chez Jacques-Antoine LARESCHE. Ils s'installa dans un atelier 197 Grande rue, mais il tombe rapidement malade et finit sa vie assis dans un fauteuil au coin d'une fenêtre, incapable de travailler. Il avait 38 ans. Environ 4 ans après, son frère Poncet installe son atelier à Nancy, il se fait reconduire à Saint Point pour y mourir, il n'a que 29 ans. Jean-Denis reste au village et meurt à l'âge de 37 ans. Pierre-Claude décède à 46 ans. A Saint Point toujours, Pierre-Claude GIRARD décède à 53 ans. Son frère Jean-Claude décède à 66 ans et son épouse à 56 ans, mais sur neuf enfants 7 meurent en bas âge. Son gendre Jean-Baptiste qui passe pourtant du temps au plein air, à la pêche, décède à 57 ans. Ils n'étaient peut-être pas tous touchés par la maladie, mais ils travaillaient tous bien enfermés chez eux et à l'époque où il exerçaient leur métier, ils faisaient tous de la dorure, ce que ne faisaient pas ou très peu les horlogers des générations précédentes. Malgré la maladie, l'horlogerie va prendre un essor très important et devenir industrielle. A la fin de ce siècle des lumières, la science du temps et de l'exactitude passionne.

### **Les débuts de l'horlogerie à Besançon**

Les horloges et les montres vont attirer les bourgeois. Les descendants de nos horlogers se sont fait un nom, créent des montres et des pendules qu'on admire encore de nos jours. La France doit importer 120'000 montres par an de Suisse. La conclusion est évidente, la France manque d'horlogers. La Révolution arrive, mais la demande ne faiblit pas. En 1792, un Suisse originaire de Genève, Laurent MÉGEVAND, adresse un mémoire à l'administration du département du Doubs qui proposait d'établir à Besançon une fabrique d'horlogerie. Il a des entrevues à Morteau avec des délégués de Besançon. Le conseil examine chaque proposition en présence du citoyen MÉGEVAND accompagné de plusieurs artistes horlogers. La création de la fabrique est accordée. C'est une délocalisation qui devrait éviter d'importer et donnerait par la suite du travail aux apprentis de la fabrique devenus horlogers à leur tour. "L'état français accordait à chaque nouvel arrivant un logement gratuit pour huit ans: Mégevand et ses employés étaient remboursés des frais de déplacement jusqu'au moment de leur activité professionnelle. Les "artistes" et leurs familles touchaient une indemnité journalière. Ils pouvaient

devenir Français avec exemption de la milice contre rachat. L'État consentait des avances en espèces ou en matières premières.

Laurent MÉGEVAND, associé à des Genevois du nom de TROTT père et fils, et SANDOZ, obtint l'avance d'une somme de 5000 marcs d'argent (40'000livres): la vente après estimation de la maison (religieuse) de Beaupré par arrêté du 11 novembre 1793. L'association MÉGEVAND-TROTT et compagnie recevait 350'000 livres d'argent métal, remboursable à terme.

### **Laurent MEGEVAND**

Né en 1754 à Genève, Laurent MEGEVAND est le fils de Jean Barthélémy et de ? GRADET (renseignements provenant de son acte de décès). Placé à 12 ans chez un monteur de boîtes, il s'installe modestement à son compte après cinq ans et demi d'apprentissage. Mais les jurés de la corporation des orfèvres trouvent chez lui de l'or à 17 carats (de moindre qualité) et il est puni d'une amende de 100 florins. L'année suivante, les jurés repèrent à nouveau chez lui des ouvrages de sa fabrication à titre bas et il est condamné le 18 décembre 1778 à faire amende honorable à genoux. Cassé de la maîtrise, il est suspendu de la bourgeoisie et banni de Genève. On le retrouve au Locle le 11 novembre 1780, lors de son mariage avec Marianne-Charlotte BREGUET la fille du pasteur du Locle. Il est alors négociant en montres. Il fait fabriquer des montres qu'il va vendre à l'étranger. On signale son passage à Francfort, Genève, Paris. Jacobin exalté, il fait la connaissance de Mirabeau, Clavière, Condorcet etc.

C'est à ce moment que commence sa grande aventure bisontine.

Le 16 novembre, le Comité de Salut Public, sous la signature de Carnot, Barrère, Robespierre, Billaud-Varenne "approuvait l'établissement d'une manufacture d'horlogerie dans la ville de Besançon, où pourront être admis les artistes étrangers dont les talents et le patriotisme seront reconnus."

Dès la création de l'entreprise, les montres importées sont frappées d'un droit de 10% de leur valeur. Le 21 août 1793, 80 Suisses étaient arrivés à Besançon, tous chefs d'atelier.

Le 1<sup>er</sup> novembre, la colonie comptait 400 personnes. Après l'arrêté du 5 pluviôse, le nombre des horlogers, tant Suisses que Français, atteignait 2450. "MÉGEVAND était l'administrateur et TROTT père s'occupait



*Laurent Mégevand*

des ouvriers. TROTT fils tenait les écritures, MÉGEVAND cadet s'occupait de la Maison de Paris".

MÉGEVAND et TROTT faisaient de l'horlogerie courante. Les Genevois AUZIÈRE et LEMAIRE s'occupaient de "l'horlogerie finie" (soignée). AUZIÈRE avait travaillé dans la fabrique de Voltaire à Ferney dans l'Ain. Ils étaient installés dans la maison des ci-devant Bénédictins .

Les affaires semblent prospères. Pour recruter des employés, CALÈS prolonge les avantages accordés aux horlogers jusqu'au 22 septembre 1794. La fabrique vend bien et exporte même sa marchandise.

En 1795, MÉGEVAND ne paie pas ce qu'il doit à l'Etat (10). En mai 1796, il est menacé de poursuites (11): Il a utilisé l'argent du gouvernement pour spéculer sur les sucres et les cafés. A l'automne 1798, il doit 40'673 francs à ses ouvriers qui réclament en haut lieu. La faillite est déclarée.

Sommé de rendre des comptes, il en est incapable. On lui retire le titre et les fonctions de chef de la manufacture et l'actif est séquestré. Peu après, ses biens sont vendus par un arrêté de l'an XI du 1<sup>er</sup> consul Bonaparte ; sa femme doit trouver une place de servante.

Il meurt à l'hôpital, d'une balle perdue, lors du siège de Besançon, le 31 janvier 1814.

TROTT s'enfuit en emportant les meubles et les fournitures de la fabrique de mouvements bruts. AUZIÈRE, quant à lui, avait spéculé sur les biens nationaux. Incapable de payer l'Etat, il est exproprié et sa fabrique disparaît. Une partie des horlogers suisses repartent alors dans leur pays, mais tous ceux qui restent à Besançon travaillent comme horlogers.

## La fabrique d'horlogerie

La fabrique d'horlogerie ne disparaît pas pour autant. L'annuaire du Doubs de 1832 parle de *"la manufacture d'horlogerie importée de Suisse depuis trente cinq ans."* En 1831, on apprend de la même source, qu'il se confectionne à Besançon 50'000 montres annuellement dans la fabrique d'horlogerie du département. Malgré la faillite désastreuse de MÉGEVAND, Besançon est devenue, grâce à lui, une importante ville horlogère. La réussite rapide de l'implantation de la fabrique de Besançon eut pour résultat la création d'un établissement semblable à Versailles par décret du 25 juin 1795.

Les deux horlogers appelés pour être directeurs arrivent de Besançon. L'un est LEMAIRE, qui avait travaillé chez VOLTAIRE et chez JACQUET-DROZ, l'autre est un horloger de Lyon, réputé, GLAESNER. La manufacture entre en activité pendant l'été 1796. Elle comptait 18 apprentis et une trentaine d'horlogers.

Elle connaît dès le départ de grandes difficultés par manque de fonds. L'annexion de Genève à la France le 26 juillet 1798 lui enlève encore du travail. En 1800 la faillite est complète.

Pendant l'année 1795, François FLAISSIÈRE, horloger genevois, encouragé lui aussi par l'exemple de Besançon, cherche à délocaliser son entreprise à Grenoble, ce qui lui est accordé le 25 octobre. FLAISSIÈRE est d'une ancienne famille française protestante qui a dû quitter la France, ce qui joue en sa faveur. Il est certes attiré par la France, mais surtout par les conditions faites aux horlogers à Besançon et à Versailles. La fabrique ouvre fin 1796. Elle doit produire des montres communes



*Montres de la Manufacture horlogère de Besançon à l'époque de Mégevand*

en argent. La production ne va durer qu'environ six mois. Une loi sur l'exemption des droits de douane sur les pièces et les mouvements importés de Genève achève la manufacture qui avait par ailleurs des débuts difficiles.

Le 8 mars 1801, un décret supprime les manufactures de Versailles et de Grenoble.

### **Le cahier de recensement des «Suisses de Mégevand»**

Ce cahier est tenu avec un soin qu'on ne peut en aucun cas qualifier d'irréprochable et l'encre en est très pâle. On y trouve Laurent MEGEVAND (40 ans) sa femme Marie Anne Charlotte BREGUET (27 ans) et ses deux filles Louise (13 ans née à Genève en 1782 - † à Besançon le 24 brumaire an IX) et Marianne (12 ans, née au Locle en 1783. Laurent est Maître horloger et la famille

est domiciliée 1324 rue J.-J. Rousseau à Besançon (actuelle rue de la Préfecture). A la même adresse réside François (32 ans) frère de Laurent, également maître-horloger en

provenance de Genève et accompagné de son épouse Charlotte (pas de patronyme) âgée de 23 ans et de sa fille âgée de 1 an.

On y trouve domiciliés au 1322 rue Neuve (actuelle rue Charles Nodier) le maître horloger Jean TROT 60 ans, son fils Pyrame Martin (27 ans) et sa femme la bisontine Marie Anne BOULANGER (21 ans) et leur fils Auguste né à Besançon et âgé d'un an.

Noms & Prénoms	Surnoms	Epoque de leur venue à la Manufacture	Echéances de l'indemnité	Moyens de l'indemnité					
				à payer en 11 mois au 1 <sup>er</sup> jour an 7	à payer au 1 <sup>er</sup> jour an 8	à payer au 1 <sup>er</sup> jour an 9	à payer au 1 <sup>er</sup> jour an 10	à payer au 1 <sup>er</sup> jour an 11	
<b>A.</b>									
Elby	Dion	10 <sup>es</sup> Juin: an 2.	10 <sup>es</sup> Juin: an 8.	432	72	14			
Brant	Jacob	8 <sup>es</sup> Juin: an 2.	8 <sup>es</sup> Juin: an 8.	432	74. 18	72	13. 60		
Brant	Auguste	id.	id.	240	40	7. 34			
Brant	Augustine	id.	id.	240	89. 60	40	7. 34		
<b>B.</b>									
Billat	Pierre Joseph	1 <sup>er</sup> Nov: an 2.	1 <sup>er</sup> Nov: an 8.	432	72	24			
Labouet	J <sup>es</sup> Paul	8 <sup>es</sup> Nov: an 2.	8 <sup>es</sup> Nov: an 8.	432	72	49. 60			
Brant	Ch <sup>es</sup> David	20 <sup>es</sup> Nov: an 2.	20 <sup>es</sup> Nov: an 8.	432	72	28			
Brant	J <sup>es</sup> Louis	8 <sup>es</sup> Dec: an 2.	8 <sup>es</sup> Dec: an 8.	432	72	7. 60			
Brant	Louis	1 <sup>er</sup> Jan: an 2.	1 <sup>er</sup> Jan: an 8.	240	40	23. 33			
Brant	J <sup>es</sup> François	23 <sup>es</sup> Nov: an 2.	23 <sup>es</sup> Nov: an 8.	240	40	12. 55			
Barbette	Pierre	6 <sup>es</sup> M <sup>es</sup> : an 2.	6 <sup>es</sup> M <sup>es</sup> : an 8.	432	72	35. 20			
Brant	Pierre Frédéric	15 <sup>es</sup> Cher: an 2.	15 <sup>es</sup> Cher: an 8.	432	72	60			
Boquer	J <sup>es</sup> Henri	3 <sup>es</sup> Nov: an 3.	3 <sup>es</sup> Nov: an 9.	432	72	72	18. 60		
Bevard	J <sup>es</sup> Matthieu	8 <sup>es</sup> Pond: an 2.	8 <sup>es</sup> Pond: an 8.	432	72	1. 60			
Billet	P <sup>er</sup> Louis	5 <sup>es</sup> Cher: an 2.	5 <sup>es</sup> Cher: an 8.	240	40	33. 33			
Brant	Ch <sup>es</sup> François	1 <sup>er</sup> Nov: an 2.	1 <sup>er</sup> Nov: an 8.	432	72				

A la fin du cahier existe une liste datant du 22 nivôse an VII, (très proprement écrite celle-là), des 148 ouvriers qui ont travaillé pour AUZIERE «d'après le relevé fait sur ses livres».

Cette liste comprend le nom de l'ouvrier et sa spécialité : monteur de boîtes, repasseur, finisseur, arrondisseur, cadraturier, doreuse, polisseur, graveur, graveuse de coq, fendeuse de roues, remonteur doré, emboîteur, émailleur, faiseur de roues, de pignons, de charnières, de ressorts, d'ébauches, de verges, d'aiguilles, de quantités, de timbres, de rosettes, de calottes, de chaînes, de limes... et même Michel RENAUD préposé au moulin à lavures.

Tous ces renseignements figurent (ou figureront) dans le fichier des horlogers consultable sur le site [www.cegfc.net](http://www.cegfc.net) dans l'espace "adhérent"

### .Sources et bibliographie

- 1) Liliane Mottu-Weber, cahier d'histoire du mouvement ouvrier, n°20, p.11, 2004.
- 2) Ramazzini, traduit avec notes et additions de M de Fourcroy, Essai sur les maladies des artisans, p.38, Paris,1777.
- 3) Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, Diderot et d'Alembert, vol 23, p.782.
- 4) Mémoire sur l'art de dorer le Bronze, M. d'Arcet, p 34, Paris 1818.
- 5) Liliane Mottu-Weber, cahier d'histoire du mouvement ouvrier, n°20, p.17-18, 2004.
- 6) ADD/L56-f-184
- 7) ADD/L66

- 8) Louis Trincano, Les maîtres-Horlogers comtois du XVIII<sup>ème</sup> siècle Institut d'études comtoises et jurassiennes, p.68, Besançon, 1943.
- 9) ADD/L 371
- 10) ADD/L68-f 25
- 11) ADD/L73-f.246
- 12) Louis Trincano, Les Maîtres-Horlogers comtois du XVIII<sup>ème</sup> siècle Institut d'études comtoises et jurassiennes,p.70-71, Besançon.
- 13) Frédéric Barbey : La fabrique d'horlogerie genevoise de Versailles Indicateur de l'histoire suisse n°13/1915.
- 14) Robert Chagny Genève Française 1798-1815 . A propos des relations économiques entre la France et Genève, Genève 1998.

## Un infanticide prérévolutionnaire

*par Germain Hausmann*

**A**u cours de mes recherches sur les illégitimes, j'ai trouvé ce rapport qui rapporte de façon concise la dure réalité au XIXe siècle des femmes célibataires qui se trouvent enceintes et abandonnées de tous : tentation d'avorter, couches clandestines dans des conditions assez déplorables, infanticide plus ou moins avoué, longue peine de prison. Bref, c'était de bon vieux temps, comme nous l'a rappelé l'une de nos dernières conférencières, Madame Robert. (NB. L'orthographe a été modernisée)

Rapport au Conseil d'Etat

Monsieur le gouverneur et Messieurs,

Madeleine Landolf, âgée de 28 ans, de Büren zum Hoff, canton de Berne, doreuse, a été décrétée de prise de corps par la Cour de justice de La Chaux-de-Fonds sous la prévention d'être accouchée clandestinement et d'avoir jeté son enfant dans la fosse d'aisance de la maison dite de Bel-Air. Cette fille qui a été en fuite pendant plusieurs mois a été extradée par Berne.

Il résulte des preuves acquises en procédure et des aveux francs et naïfs de la détenue qu'à la date du 11 mai de cette année la détenue, qui était en pension chez une femme Jeanrenaud, est accouchée dans sa chambre (et cela vers 6 heures du matin) d'un enfant du sexe féminin. L'enfant s'étant mis à crier, elle eut peur qu'on ne l'entendit; elle l'enveloppa avec l'arrière-faix (*sans doute le placenta ?*), et sans couper le cordon, dans un paquet de linge, puis sortit de sa chambre.

Une demi-heure après, étant rentrée, elle s'aperçut que son enfant était mort. Alors, elle l'enveloppa de nouveau et le plaça dans une cassette. Cependant, la femme Jeanrenaud, ainsi qu'Adèle Richard, s'aperçurent qu'il y avait de grandes et nombreuses taches de sang dans la maison, en conclurent qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire chez la fille Landolf et la renvoyèrent de la maison.

En quittant son logement, la fille Landolf se rendit chez les mariés Gerbel pour lesquels elle travaillait. Madame Gerbel eut aussi quelques soupçons et, tout en réglant le compte de la prévenue et en lui donnant son congé, elle fit appeler le docteur Fasnacht qui vint en effet, mais ne constata pas ce qui s'était passé, n'ayant visité la fille Landolf que très superficiellement. Quoiqu'il en soit, la fille partit accompagnée d'une jeune fille qui lui avait été donnée par Madame Gerbel pour porter sa cassette, mais la jeune fille ne tarda pas à être renvoyée par Madeleine qui repris sa cassette, se rendit au cabaret de Bel-Air et jeta son enfant dans la fosse des lieux d'aisance où elle s'était introduite.

Cependant l'Autorité avait été prévenue. La gendarmerie se mit en quête et l'enfant fut retrouvé par le gendarme Fasnacht. L'autopsie a établi que l'enfant est né à terme, qu'il a vécu, qu'il était viable et enfin, que vu l'absence totale de lésions extérieures, il est probable que l'enfant est mort asphyxié et par l'absence de soins nécessaires, conclusions qui sont justifiées en tous points par les aveux de la détenue qui, du reste ne cherche point à s'excuser, si ce n'est en affirmant qu'elle n'a jamais eu l'idée de donner la mort à son enfant, qui, si elle a agi ainsi qu'elle l'a fait, c'est qu'elle était dans la détresse, qu'elle ne savait plus ce qu'elle faisait, qu'elle craignait d'être renvoyée, etc. etc.

Dans ces circonstances, il me paraît que le cas de la fille Landolf rentre dans celui prévu par l'article 83 du projet de code pénal et qu'il pourrait être conclu contre elle à 15 ou 20 ans de prison avec travail forcé et aux frais.

Mais, avant de prendre ces conclusions, je dois fixer l'attention de Votre Excellence et de Vos Seigneuries sur les dires de l'accusée tendant à faire envisager un nommé Tissot, domicilié aux Cornes Moule et qui doit s'appeler Ami Louis comme lui ayant donné à plusieurs reprises des remèdes abortifs, dires qui sont confirmés en partie par la déposition du docteur Fasnacht et proposer au Conseil (avant de faire juger la fille Landolf) de demander un décret de prise de corps à fin d'examen contre Ami Louis Tissot. Si cette opinion était admise, je ferais en même temps connaître une fouille à son domicile afin de saisir les remèdes dont parle la détenue.

Je suis avec respect  
le maire de Valangin :  
de Montmollin

Neuchâtel, 25 octobre 1847.

Deux vénérables bâtisses de Couvet ont retenu l'attention des historiens au fil des publications consacrées aux monuments et sites de notre canton. Autant l'une que l'autre a gardé le même propriétaire durant près d'un siècle, sans que cela provoque la moindre interrogation chez les auteurs des textes où elles étaient évoquées. Grâce à un travail de recherche généalogique approfondi sur ces deux propriétaires à la longévité particulière, nous pouvons remettre « l'église au milieu du village ».

L'*Hôtel de l'Aigle* et l'ancien *Hôtel de l'Écu de France* étaient propriétés de François Petitpierre et d'Antoine Favre, tous deux notables de la Commune de Couvet, pour être exacts tous quatre étaient des notables du village. En effet, chaque maison a eu deux propriétaires successifs portant les mêmes noms et mêmes prénoms, cas peu ordinaire touchant deux immeubles distants l'un de l'autre d'une centaine de mètres.

### Deux François Petitpierre

Parlons d'abord de l'*Hôtel de l'Aigle*. Le bâtiment d'origine date vraisemblablement du 16<sup>ème</sup> siècle. Un droit de *schild*, à l'enseigne de l'*Aigle Noire*, aurait été octroyé au propriétaire des lieux le 3 mars 1716 déjà, octroi qui n'a jamais été consigné dans les reconnaissances ou les actes de la Chancellerie. De divers documents consultés, il ressort qu'entre 1735 et 1798, année de son rachat par le lieutenant de justice et notaire Henri François Henriod, l'immeuble était propriété de François Petitpierre.

François Petitpierre, baptisé le 31 janvier 1675 à Môtiers, était fils d'Antoine et petit-fils de Balthazar. Le 1<sup>er</sup> octobre 1712, il épouse Madeleine Favre, fille d'Antoine et veuve de de Jean Borel. Le couple a eu deux filles, Jeanne Madeleine née en 1714, et Marie Louise, née le 1<sup>er</sup> décembre 1715. Nous ne savons pas si, à ce moment-là, François Petitpierre est propriétaire de la maison qui aurait obtenu un droit de *schild* à l'enseigne de l'*Aigle Noire*. Il est dit chapelier de son état.

Rappelons que Neuchâtel passe sous souveraineté prussienne en 1707, que l'ordre de l'*Aigle Noire* est un ordre chevaleresque prussien, et que François Petitpierre est assurément issu d'une famille ayant de l'influence à Couvet. il a pour parrain et marraine le couple Blaise Petitpierre et sa femme, chirurgien et instituteur. Si nous n'avons rien de concret au sujet de son père et de son grand-père, nous savons en revanche que les parrains et marraines de ses enfants sont des notables. En effet, l'aînée Jeanne Madeleine a pour parrain M. Roy, maire de la Sagne, pour marraine Madame Petitpierre, épouse du maire des Verrières.

Quant à la cadette Marie Louise, son parrain est Simon Peter, receveur de la recette du Landeron, et sa marraine l'épouse du maire de la Sagne. Marie Louise se marie une première fois le 31 décembre 1735, à Couvet. Elle épouse Henri David, fils du capitaine de milice Abraham Besancenet de Boveresse. C'est l'enregistrement de ce mariage qui nous apprend qu'elle est fille de François Petitpierre de l'*Aigle*, justicier. Ce couple a eu quatre enfants, tous parrainés par des notables du Val-de-Travers (familles De Roy, Chambrier, Motta, Besancenet et Clerc).

Veuve, Marie Louise Petitpierre se marie une deuxième fois à Couvet le 14 juillet 1749. Elle épouse François Petitpierre, fils de Jean Henri Petitpierre, sans doute né en décembre 1720, originaire de Couvet et bourgeois de Dully/VD. Bien que déjà âgée de trente-quatre ans, Marie Louise Petitpierre donne naissance à sept enfants, de son second mariage avec François Petitpierre, fils de Jean Henri.

Nous n'avons pas l'acte de décès du justicier François Petitpierre, fils d'Antoine et père de Marie Louise. Il est vraisemblablement décédé entre 1753 et 1756, ailleurs qu'à Couvet. L'immeuble de l'*Aigle Noire* devient propriété de François Petitpierre, fils de Jean Henri, lieutenant puis capitaine de milice. Les informations dont nous disposons à son sujet sont sensiblement plus étoffées que celles trouvées au sujet de son beau-père.

Peu regardant avec le respect des lois et coutumes, il a fait fructifier le bien hérité par mariage et est devenu un important propriétaire terrien au village. L'auberge de l'*Aigle Noire* est bien fréquentée et il y a plusieurs pensionnaires à demeure. Le soir du 1<sup>er</sup> janvier 1777, l'imposante bâtisse du capitaine Petitpierre est la proie des flammes. Il est de notoriété publique à Couvet que la famille Petitpierre ne prête aucune attention aux risques de feu. Le désastre n'est une surprise pour personne, même si l'on parle d'acte criminel.

Du premier mariage de Marie Louise Petitpierre est né Jean Louis Besancenet qui sera justicier et notaire, après avoir épousé Marie Louise Motta, fille de justicier de Môtiers. Une sœur de cette dernière, Susanne Marguerite Motta, devint épouse de Henri François Henriod, notaire à Couvet et lieutenant de justice du Val-de-Travers. Le couple Henriod-Motta devient propriétaire de l'immeuble de l'ancienne auberge de l'*Aigle Noire* en 1798.

Du second mariage de Marie Louise Petitpierre est née Marie Henriette, baptisée le 28 août 1752 à Couvet. Le 28 octobre 1771 au Russey/Doubs, elle épouse Pierre Ordinaire, né le 11 septembre 1741 à Quingey/Doubs, ancien pensionnaire de l'auberge Petitpierre à Couvet dont nous avons raconté l'histoire dans le numéro 49 de notre bulletin.

Le capitaine de milice François Petitpierre de l'*Aigle* a été enseveli à Couvet le 7 mars 1800, à l'âge de 79 ans, trois mois et quinze jours.

## Deux Antoine Favre

Évoquons maintenant le cas de l'ancienne auberge de l'*Écu de France* de Couvet, restée propriété d'Antoine Favre durant plus d'un siècle ! Dans ce cas aussi, c'est grâce à la recherche généalogique que nous avons pu démêler l'écheveau. Voici ce qu'écrit Jean Courvoisier au sujet de cet immeuble, en page 45 du tome III de son ouvrage sur les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel :

*« la maison de l'Écu de France porte, bien visible, la date 1690. Elle a sans doute été bâtie par et pour Antoine Favre, maître tailleur de pierre et architecte, sur un fonds maintenu auparavant à l'état de clos. Dès 1696, apparaît la mention où pend pour enseigne l'Écu de France. En 1821, les héritiers d'Antoine Favre, établis à Nantes, durent néanmoins solliciter du Conseil d'État un droit d'auberge en règle, n'ayant pu produire la concession de 1693. »*

L'assurance Mobilière de 1810, sous numéro 14, mentionne que l'immeuble est situé à Couvet, qu'il sert à l'habitat, avec grange, écurie, remise et boutique, et qu'il est propriété d'Antoine Favre, ancien d'église. Cette inscription diffère quelque peu de celle portée sur le plan du village de Couvet, dressé en 1780 par le justicier Guyenet, qui indique que le bien-fonds appartient aux frères Antoine Favre, ancien d'église et Pierre François Favre, capitaine de milice.

Antoine Favre, architecte et tailleur de pierre, serait né vers 1658. Fils de Blaise, lui aussi tailleur de pierre, Antoine Favre faisait partie d'une fratrie de treize enfants. Il était neveu de Jonas Favre (vers 1630-1694), illustre maçon et architecte, à qui l'on doit nombre de bâtiments en Principauté ainsi qu'au-delà de nos frontières. Ayant grandi dans une famille où la pierre n'a plus rien de secret, il est possible qu'Antoine Favre se soit lancé lui-même dans la construction de la vaste maison de l'*Écu de France* de Couvet, peut-être aussi avec l'aide de son jeune frère Jean François, de quatorze ans son cadet, qui est dit maçon et tailleur de pierre.

En 1696, Antoine Favre est dit propriétaire de la maison où pend l'enseigne de l'*Écu de France*, auberge offrant le logis à pied et à cheval, aux rouliers cheminant sur la route de France. Uni à Salomé Divernois, on ne lui connaît aucune descendance et l'on ne peut affirmer qu'il ait tenu lui-même l'établissement, qui était à cette époque en concurrence directe avec ses proches voisins, l'*Hôtel de l'Aigle Noire* et celui du *Lion d'Or*. Nous avons tout lieu de penser qu'il n'a pas persévéré dans l'exploitation de l'auberge et que celle-ci a été fermée assez rapidement. Antoine Favre figure dans le recensement de la population de Couvet en 1750. Il y est dit architecte, il vit seul et sans famille dans cette maison. Il est décédé presque centenaire, en août 1757 à Couvet.

Antoine Favre ne laisse pas de descendant, le partage de ses biens ne peut que poser un problème au sein de sa nombreuse parenté, de sorte que la liquidation de

sa succession ne s'est sans doute pas réalisée à bref délai. Nous n'avons pas trouvé d'acte notarié consacré spécifiquement au partage de ses biens. Par recoupement avec d'autres actes, dressés par des notaires de Couvet, nous pouvons affirmer que l'immeuble de l'auberge de l'*Écu de France* est devenu propriété de petits-neveux d'Antoine Favre architecte, à savoir Antoine et Pierre François Favre, fils d'Abraham, lui-même fils de Jean François, maçon et tailleur de pierre, frère cadet d'Antoine.

En l'état, la date du transfert de propriété reste un mystère. Il est vraisemblablement survenu en 1774-1775. Un acte dressé par le notaire Jean Henri Berthoud indique, en date du 31 mars 1777, qu'Antoine et Pierre François Favre en sont propriétaires, que le dernier nommé vend par engagère à leur père Abraham, ancien d'église et assesseur du Vénérable Consistoire seigneurial, sa part du bien-fonds, charge au père d'assurer le paiement des dettes de son fils aîné.

Antoine Favre, né en 1734 à Couvet, était indienneur de son état, métier qu'il a sans doute appris au village à la manufacture d'indiennes *Borel Bosset & Guyenet*, fermée en 1772. Marié une première fois en 1756 à Yverdon et devenu veuf après neuf ans de mariage, il épouse en secondes noces, le 10 mai 1766 à Couvet, Marguerite Henriette Petitpierre, fille de David, lieutenant de bourgeoisie. Le couple aura sept enfants qui vont quitter jeunes le domicile familial et émigrer en France. Bien qu'il rencontre quelques difficultés financières, peut-être du fait de la fermeture de la manufacture, Antoine Favre est un notable de Couvet où il exerce les fonctions de conseiller et de gouverneur de la communauté, du moins jusqu'à sa révocation par l'assemblée du village, pour avoir outrepassé ses droits et provoqué des frais à la Commune.

Antoine Favre s'était lancé, à titre personnel, dans des travaux d'aménagement en bordure du torrent *Le Sucre*, jouxtant le bien-fonds de l'*Écu de France*, modifiant le tracé de la rivière et déstabilisant l'assise du pont voisin, travaux entrepris dans la perspective de la construction de la première distillerie d'absinthe de Couvet pour son locataire, le major Daniel Henri Dubied-Duval. Ses descendants étant tous établis à Nantes où ils prospéraient dans la fabrication d'indiennes destinées au commerce négrier, le couple Favre quitte le village natal dans le courant de 1796 pour rejoindre sa progéniture en Loire Atlantique.

Antoine Favre décède à Nantes le 20 novembre 1803. Sous la raison sociale *Favre-Petitpierre & Cie*, sa descendance acquit une renommée internationale par la qualité de sa production, amassa une fortune importante et exerça des fonctions de premier plan au sein de l'administration et de l'armée de son pays d'adoption. À Couvet, la maison familiale est assurée dès 1810, année de la mise en place de l'Assurance mobilière. Servant à l'habitat (encore occupée par la famille Dubied),

dotée d'une grange, d'une écurie et d'une boutique, elle est inscrite comme étant propriété de l'ancien Antoine Favre.

Ses hoirs ne seront pas en mesure de présenter les documents attestant de l'octroi du droit de *schild* initial et ne peuvent plus assumer les charges de l'immeuble qui va faire l'objet d'une saisie. Les démarches entreprises pour remettre le bateau à flot aboutissent en 1825 avec l'autorisation d'exploiter une auberge à la même enseigne que dans le passé. Le premier tenancier du nouvel *Écu de France* a été Isaac Pierre Montandon. Le nom d'Antoine Favre disparaît des registres vers 1830, cédant la place à celui de son fils Charles Gabriel, contrôleur des droits réunis à Angoulême. Après son décès en 1847, le bien-fonds devient propriété de Jacob Brauen, le nouvel aubergiste. L'hôtel ferme ses portes en 1898, l'immeuble sert uniquement à l'habitat et passe en mains de Louis Fritz Flückiger, producteur d'extrait d'absinthe.



*L'Hôtel de l'Aigle de nos jours*

## Le sentier Bourbaki aux Verrières

*Sortie du 4 juin 2016*

*Rapportée par Françoise Favre, secrétaire de la SNG*

**M**algré le mauvais temps annoncé, ce sont vingt-six membres de la SNG qui se sont retrouvés devant la gare des Verrières, un bâtiment imposant pour un petit village de 700 habitants, mais qui témoigne du passé florissant de cette gare-frontière, tous prêts à partir à la découverte de la triste épopée des Bourbaki, sous la conduite d'Alexis Boillat, président de l'association du même nom.

Ce parcours didactique a été inauguré il y a juste un an, il est bien balisé et forme une boucle de 5 km environ qui compte neuf étapes. Chacune de ces étapes est documentée par des panneaux explicatifs... qu'Alexis Boillat agrémentera de commentaires et d'anecdotes personnelles fort bien racontées.

### **Petit rappel historique**

La guerre franco-allemande de 1870-71, voulue autant par Napoléon III, soucieux de restaurer son autorité et la confiance des Français, que par Bismarck, qui espérait consacrer l'unité allemande par cette guerre, se solde très vite par la défaite de la France et la chute du Second Empire (le 2 septembre 1870). La République est proclamée et la défense nationale s'organise pour poursuivre la guerre, tandis que l'armée prussienne envahit peu à peu le territoire français jusqu'à Paris. C'est dans ces conditions que le général Bourbaki est appelé à former l'Armée de l'Est pour secourir Belfort. Après une victoire à Villersexel, il échoue devant Belfort. Dans le même temps, le siège de Paris est une nouvelle défaite pour la France, qui, épuisée et humiliée, capitule le 18 janvier 1871.

C'est l'oubli de Jules Favre, alors ministre de la guerre, et de Bismarck d'inclure l'Armée de l'Est dans l'armistice qui va être à l'origine de sa déroute. Dans l'attente de l'armistice, le général Bourbaki avait évité de procéder à des mouvements de troupes. L'armée prussienne en profite pour isoler l'Armée de l'Est du reste de la France, coupant ainsi tout repli vers Besançon. Acculé et face à une situation désespérée dans un Jura enneigé et glacial, Bourbaki fait une tentative de suicide. Le général Clinchant le remplace.

Le 31 janvier 1871, un télégramme de Léon Gambetta, ministre de l'intérieur, confirme au Général Clinchant que l'Armée de l'Est est exclue de la convention d'armistice et l'invite à se comporter comme un belligérant indépendant. Le jour-même, Clinchant négocie avec le général suisse Hans Herzog l'entrée en Suisse neutre de ses hommes. La convention d'internement est signée aux Verrières et le 1<sup>er</sup> février, 87'847 soldats épuisés, malades, affamés, vêtus de loques pénètrent sur sol suisse par Les Verrières, Sainte-Croix, Vallorbe, Ballaigues et la Vallée de Joux.

37'000 arrivent aux Verrières (qui comptait alors 1800 habitants). On les appelle « les Bourbaki ».

### Le sentier didactique

« Humanité – Hospitalité – Neutralité ». C'est le slogan de l'association Bourbaki. Trois mots qui décrivent bien ce qui s'est passé aux Verrières. Lorsqu'on entre dans le village, on remarque un panneau sur lequel on voit un Bourbaki remettant son fusil à un soldat suisse qui lui donne en échange sa gourde. La population a fait preuve d'un formidable élan de solidarité et d'hospitalité en ouvrant ses portes à ces malheureux internés qu'il fallait soigner, nourrir, habiller, reconforter pour les remettre sur pieds.



Au cours de notre balade, nous découvrons peu à peu ces événements sous leurs différents aspects en fonction des lieux. Après une présentation du village des Verrières et un bref rappel historique, autour du petit kiosque qui marque le départ du parcours, nous nous dirigeons vers le temple, situé très à l'écart du village. C'est dans le temple et la cure toute proche qu'avait été installée une *ambulance*, c'est-à-dire un hôpital de campagne, pour accueillir les plus atteints. Devant le temple, une stèle rappelle que trente trois soldats français reposent ici. A côté se trouve le *Tilleul de la paix* (ou l'Arbre du souvenir) planté en 2013 lors d'une commémoration rassemblant les autorités communales de Lucerne et des Verrières et l'Association Panorama Bourbaki de Lucerne.

Un peu plus loin dans la vallée, un vieux wagon et une réplique du panorama de Lucerne, mis en situation, racontent à leur manière le long défilé de ces hordes de malheureux... sans parler des chevaux étiés. Aux termes d'une ordonnance du Conseil fédéral, les Français doivent déposer les armes. On comptabilisera 284 pièces d'artilleries et mitrailleuses, 1158 chariots militaires, 64 000 fusils, sabres et épées qui seront conservés dans des dépôts et rendus plus tard à la France. Le séjour forcé des internés de l'Armée de l'Est prend fin après six semaines, à la suite des préliminaires de paix entre la Prusse et la France. Le retour en France débute à la mi-mars et plus de 15'000 hommes regagnent leur foyer par les Verrières, par là-même où ils étaient arrivés et dans des conditions climatiques identiques. La paix est signée le 10 mai 1871 à Francfort. Les frais de l'opération d'internement, évalués à douze millions de francs, seront entièrement réglés par la France le 12 août 1872.

Une fois désarmés, officiers, fantassins zouaves et autres spahis sont répartis dans 188 communes de tous les cantons suisses (sauf le Tessin), de Genève à Saint-Gall. C'est donc toute la Suisse qui a participé à l'accueil des Bourbaki. Un engagement humanitaire qui constitue la première grande action de secours conduite par la toute jeune Croix-Rouge suisse. C'est ce que rappelle une colonne portant les armoiries de toutes les communes impliquée dans l'accueil des internés. Des 87 000 qu'ils étaient en arrivant, il en meurt 1700 (la plupart du typhus). A la fin du sentier



didactique, une grande fresque réalisée par l'artiste français Benjamin Locatelli représente les principaux protagonistes, Herzog, Bourbaki, Clinchant et la Croix-rouge, et « rend hommage aux soldats et au peuple suisse qui ont su partager leur culture et faire parler les valeurs qui résonnent encore sur les murs des Verrières ».

Quant la France « profondément touchée par la noble conduite du peuple suisse, elle envoie à la Confédération helvétique l'expression de sa reconnaissance » le 4 mars 1871.

### Liste des documents acquis ou reçus en 2015 et déposés à la Bibliothèque du Locle

- **L'Absinthe au Val-de-Travers – La vie des pionniers entre 1750 et 1830**  
Jacques Kaeslin et Michel Kreis
- **Société Suisse d'Etudes généalogiques, Annuaire 2014/vol. 41**, contenant plusieurs articles en français (Les Dubach; Joseph Boy de la Tour, galérien; Ascendance du Doyen Morel; Les bandeliers de la Prévôté de Moutier-Grandval).
- **Société Suisse d'Etudes généalogiques, Annuaire 2015/vol. 42** contenant plusieurs articles en français (Le passage des réfugiés huguenots dans la Confédération helvétique vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle; le triste sort des photos; deux lignées: les Matile de La Sagne et des Ponts-de-Martel et les Vuille-dit-Bille).
- **Bulletin du Cercle Vaudois de Généalogie 2014**: «Familles et industrie horlogère. La question de la parenté pour l'entreprise».

**Rappel:** L'ensemble des ouvrages de notre bibliothèque, déposés à la Bibliothèque de la ville du Locle, sont maintenant indexés dans le réseau RERO et, (à quelques exceptions près) peuvent être empruntés et consultés chez soi, via le prêt inter-bibliothèque.

.Déposés dans les archives de la société:

- Dossier bleu «Achat de livre pour la bibliothèque» 1980-1999
- Dossier orange «Liste des membres» 1967-1999
- Classeur «Sorties, Conférences» 1978-1999
- 1 cahier «Cotisations» 1938-1992 (manquent les années 1987 à 1990) avec liste des membres.
- Dossier «Liste de membres 2010 et 2011» et Bulletin d'adhésion 2011-2013
- Dossier correspondance 2011-2013
- Dossier Archives 2012
- Dossier Archives 2013
- Un rouleau cartonné contenant un arbre généalogique de la famille SUCHARD
- Un rouleau arbre généalogique de la famille PETREMAND du Locle, des Ponts-de-Martel et de Broz-Plamboz Archives du CICR

**Le CICR met ses milliers d'archives audiovisuelles en libre accès sur internet**

**<https://avarchives.icrc.org/CollectionsDescription>**

Une mine d'or documentaire s'ouvre aux passionnés d'histoire. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) vient de mettre toutes ses archives audiovisuelles en libre accès sur internet. Le grand public peut ainsi consulter plus de 93 000 photos numérisées et téléchargeables en haute résolution, 1700 films et vidéos et un millier d'enregistrements audio.

L'institution, fondée à Genève il y a plus de 150 ans, s'est intéressée très tôt aux nouveaux médias, comme la photo et le cinéma, pour garder la mémoire de ses activités. Les plus anciennes photos datent des années 1870 et les premiers films (muets) de 1921. On découvre ainsi 150 d'histoire mondiale sous l'angle humanitaire, de la guerre franco-prussienne de 1870-1871 au conflit actuel en Syrie, en passant par la guerre du Vietnam, la famine en Ethiopie en 1984-1985 ou le conflit israélo-palestinien.

## Noble Compagnie des Mousquetaires de Neuchâtel Inventaire des panneaux armoriés

*Par Louis Barrelet*

*Louis Barrelet, est membre de la Société neuchâteloise de généalogie (SNG) depuis 1963 Membre dès 1961 de la Société suisse d'études généalogiques (SSEG), délégué neuchâtelois de 1965 à 1967, président de la SSEG en 1968. Il est membre à vie de la Société neuchâteloise de généalogie dès 1963, et des sociétés neuchâteloise, vaudoise, romande et suisse d'histoire. Il est également membre de la Société suisse d'héraldique depuis 1962 et bienfaiteur depuis 1992.*

*Il nous communique, ci-après quelques informations concernant la Noble Compagnie des Mousquetaires, qui pourraient intéresser nos généalogistes.*

\*\*\*\*\*

- William Wavre, "Compagnies des Mousquetaires et des Fusiliers de Neuchâtel 1406-1906", ouvrage publié par les deux compagnies. Neuchâtel, imprimerie Wolfrath et Sperlé, 1907. Liste des membres de la Noble Compagnie des Arquebusiers, Collovreniers ou Mousquetaires (1615), pages 100 à 133 reçus de 1574 à 1906 mentionnant s'ils ont un panneau armorié dans la salle des Mousquetaires, Musée du tir. Environ 2100 noms, avec ou sans mention entre 1604 et 1898.

Membres de la Noble Compagnie des Fusiliers de 1727 à 1906, pages 137 à 147. Soit historiques et listes chronologiques.

1406 Première combourgeoisie avec la ville de Berne.

- Maurice Tripet, "Armorial de la Noble Compagnie des Mousquetaires de la ville de Neuchâtel", ouvrage publié par la Compagnie des Mousquetaires. Neuchâtel, imprimerie Nouvelle, 1898. Le 25 novembre 1898 "tous les membres qui a Aront leur arr<sup>vo</sup>ioirie dans l'armorial soient tenus de faire faire leur panneau pour être fixés à la galerie du Musée du tir... si l'on examine d'une part la série des panneaux et de l'autre les rôles des membres, on trouve que plusieurs d'entre eux n'ont pas d'armoiries."

Environ 320 noms et 600 relevés dessinés chronologiques de panneaux entre 1604 et 1898. Soit dessins et table alphabétique.

- Commission du Musée du tir "Supplément à l'Armorial", Neuchâtel, chez Givord, 1926. Relevés dessinés des panneaux, chronologiques entre 1883 et 1925.

Environ 14 pages, 78 noms. Dessins et table alphabétique.

- Karim-Frédéric Marti et Olivier Girardbille, capitaines des Nobles Compagnies des Fusiliers et des Mousquetaires, "1906-2006 Compagnies des Fusiliers et des Mousquetaires de Neuchâtel".

Soit historiques et listes chronologiques.

Etats des membres, pages 66 à 74 Noble Compagnie des Fusiliers 1907-2005, pages 75 à 90 Noble Compagnie des Mousquetaires 1907-2004, environ 1100 noms.

La liste des compagnons commence en juillet 1906, donc après avril 1906 où s'arrête la liste nominative du 500<sup>e</sup> anniversaire.

NB: les noms cherchés aux environs de 1900 et 1925 peuvent se trouver dans deux listes.

- Inventaire des armoiries des compagnons de la Noble Compagnie des Mousquetaires, XXe siècle, postérieures à 1925. Restaurant des Halles. 70 panneaux, 1926 à 1990. Mis au point par Olivier Girardbille.

## Programme 2016

<i>Date</i>	<i>Programme</i>	<i>Lieu</i>	<i>Responsable</i>
Samedi 30 janvier 10h00	Assemblée générale avec conférence	Fontainemelon Rest. La Tavola	Comité
Mardi 23 février à 19h30	Conférence de Michèle Robert "La population du Val-de-Ruz et des Montagnes sous l'oeil du Consistoire de Valangin, XVI <sup>ème</sup> au XIX <sup>ème</sup> siècles"	Neuchâtel Hôtel des Associations	Comité
16-17 avril Genève	Tous cousins	Genève	Comité
Samedi 4 juin	Les Bourbakis	Les Verrières	Comité
Lundi 15 août	Conférence de Berthe Hélène Balmer "Une femme dans la tempête, août 1914"	À déterminer	Comité
<b>Samedi 24 septembre 14h00</b>	<b>Visite du Musée agricole de Coffrane</b>	<b>Coffrane</b>	<b>Comité</b>
Vendredi 25 novembre 19h00	Souper de fin d'année	Lieu à définir	Comité
Samedi 28 janvier 2017	Assemblée générale	Lieu à définir	Comité

### Permanences de la SNG à la Bibliothèque du Locle

Dès 2016, la permanence généalogique qui avait lieu chaque dernier jeudi du mois de 18 h à 20 h sera remplacée par une nouvelle formule à la demande. Il suffira de s'adresser à la secrétaire de la SNG pour fixer un rendez-vous. Vous pourrez consulter la base de données de la SNG (registres numérisés des communes du canton) et vous aurez accès aux nombreux documents généalogiques de la bibliothèque.

Contacts : Paul et Françoise Favre  
tél : 032 931 66 62  
favre.martel@bluewin.ch

## Chronique des DUCOMMUN-dit-TINNON, du Locle et de La Chaux-de-Fonds

*Maryse Gaudier*

Cette Chronique réunit les traces que les DUCOMMUN-dit-TINNON ont laissées derrière eux depuis le XII<sup>e</sup> siècle, époque où ils se sont installés près du Locle, sur un territoire nommé Valanvron, à 1908, année du mariage de ma grand-mère Jeanne Eugénie.

Elle mêle l'Histoire et l'anecdote, l'Évènement et le fait divers, la marche solennelle du temps et la suite des petites heures des Tinnon. Elle éclaire la vie de ces êtres ordinaires, paysans, éleveurs, marchands de fer, fondeurs, forgerons, horlogers qui ont remarquablement su marcher avec leur temps et s'adapter à l'évolution du monde, voire la devancer.

Chacun en son temps, ils prennent leur place dans la petite et la grande histoire dont ils sont à la fois les acteurs et les témoins. Le fil de leurs vies se déroule au jour le jour ; leurs portraits se dessinent ; au regard du temps, leurs actions, même les plus simples, prennent sens, d'Octenin, le défricheur, à Elie, le prix Nobel de la Paix...

Et au-delà de leur histoire, de celle de leur famille et de leurs voisins, l'histoire de l'horlogerie et du Pays de Neuchâtel.

A commander chez l'auteur : [margaud@bluewin.ch](mailto:margaud@bluewin.ch)

Participation au frais d'impression et d'envoi : CHF 15.-

La présentation de ce travail de 145 pages est assez originale. La colonne vertébrale n'est pas l'arbre généalogique familial, comme c'est généralement le cas, mais un enchaînement chronologique, dans lequel la succession des générations est présentée dans des cadres grisés, facilement repérables, auxquels on peut revenir à tout moment. La lecture y gagne en fluidité et est très agréable.

L'ouvrage est divisé en quatre grands chapitres : Les pionniers du Valanvron - Les forgerons du bon pays - Les maîtres des « orologes » - Les artisans du nouveau monde. À l'intérieur des chapitres, ce sont de petits paragraphes, indépendants les uns des autres, qui racontent les Tinnon dans leur contexte au fil des jours. Les sources sont toujours citées, et les huit pages de bibliographie, tout comme le petit lexique du vocabulaire neuchâtelois, pourront être utiles à bien d'autres amateurs à la recherche de leur histoire familiale.

Françoise Favre

